



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Chaussée de Tongres 257/12 4000 ROCOURT

Tél. : +32(0) 4 234 17 00 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be - www.socotec-inspection.be

TVA n° BE 0406.671.312



200-INSP

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nom du client : [REDACTED]

Adresse : [REDACTED]

CP + Ville : [REDACTED]

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE À BASSE TENSION ET TRÈS BASSE TENSION

(Livre 1 - AR 08/09/2019) - DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIE

Résultat du contrôle : Conforme

Risque de partialité : oui non

Demandeur : [REDACTED]

Propriétaire/exploitant ou gestionnaire : [REDACTED]

Adresse de la visite : Rue de la Tannerie 1 - 7110 HOUDENG-AIMERIES

Responsable des travaux : [REDACTED]

Mission réalisée le : 27/05/2024

N° Client Atlas :

Date du rapport : 27-05-24

N° d'affaire Atlas : /

N° ordre mission : 1403217

Ref. Socotec Avantage : /

Important :

Sauf avis contraire du Chef d'établissement, dûment notifié à SOCOTEC BELGIUM qui a émis le présent rapport, dans un délai de deux mois maximum à compter de la date d'envoi indiquée en page de garde, le contenu du présent rapport est considéré comme définitivement validé.

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Chaussée de Tongres 257/12

4000 ROCOURT

Tél. : +32 (0)4 234 17 00

E-mail : inspection.belgium@socotec.com

www.socotec.be

N° de TVA: 0406.671.312

Agent visiteur : JEANMART L.

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

Le Directeur de l'organisme agréé

Ir. C. MATTHIES



Envie de donner votre avis sur nos services ?

Flasher le QR Code et compléter le questionnaire en ligne.

Votre avis nous intéresse fortement et conduira les changements à venir.



N° affaire Atlas : / - Ordre mission : 1403217

Date du contrôle : 27/05/2024

Agent visiteur : JEANMART L.

Date d'émission du rapport : 27-05-24

 Ce rapport annule et remplace le rapport n°:

émis le

Nb annexe(s) 2

**RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE À BASSE TENSION ET TRÈS BASSE TENSION
(LIVRE 1 - AR 08/09/2019) - DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIE**

Demandeur : [REDACTED]

Adresse : Rue de la Tannerie 1 - 7110 HOUDENG-AIMERIES

N° TVA : [REDACTED]

 TVA non assujetti

Propriétaire/exploitant ou gestionnaire : Idem demandeur

Adresse : Idem demandeur

Responsable des travaux : [REDACTED]

Adresse : Idem demandeur

1. Identification de l'installation :

Adresse : Rue de la Tannerie 1 - 7110 HOUDENG-AIMERIES

Code EAN :

5	4	1	4	4	9	0	2	0	7	0	9	5	8	9	3	7	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

N° compteur : 50078185

 N° compteur (exclusif) nuit : / Compteur non-placéCabine HT privée : oui nonType d'installation : unité d'habitation local (locaux) non-technique(s) d'un ensemble résidentiel
 production décentralisée autres :Installations spécifiques: photovoltaïque ≤ 10 kVA (7.112) borne de charge de véhicule(s) électrique(s) * piscine (7.2)
 balnéothérapie(s) sauna(s) (7.3) fontaine(s) (7.100) bassin(s) d'eau(x) (7.100)**2. Données du contrôle (prescription(s) réglementaire(s)) :**Type de contrôle : Conformité avant mise en usage (6.4.) modification - extension importante Visite de contrôle (6.5.) avant renforcement d'une ancienne installation (8.4.1.) vente avec ancienne installation (8.4.2.) libre ancienne installation (8.4.3.)Date de réalisation : avant le 01/10/1981 à partir du 01/10/1981 et avant le 01/06/2020 à partir du 01/06/2020 01/06/2020 01/06/2023* avant le 01/11/2022 après le 01/11/2022 application prescriptions chapitre 7.22Dérogation(s) : néant anciennes installations (8.2.1.) installations ancien RGE (8.2.2.)
 installation entamée avant le 01/06/2023 sur déclaration du demandeur (6.5.8.1)**3. Données de l'installation :**U_N (AC) : 1N400V 2X230V 3X230V 3N400V Autre:Prise de terre commune boucle de terre barre(s) de terre piquets de terre inconnue
 conducteur(s) enfoui(s) horizontalement, verticalement ou en oblique Autre:Type de schéma de mise à la terre : TT TN-S IT non définiCanalisation d'alimentation tableau principal : section 4 x 10 mm² - Type EXVBProtection de branchement : I_N 24 A selon devis GRD I_{max} autorisé pour la validité du présent rapport

Nombre de tableaux : 2 Nombre de circuits (réserves comprises) : 26

Type de coupure générale : int. différentiel Autre :

Nombre	Différentiel(s)	I _N (A)	I _Δ (mA)	Type	Nombre	Différentiel(s)	I _N (A)	I _Δ (mA)	Type
1	IV	40	300	A					
1	IV	40	30	A					

Annexe(s) descriptive(s) : sans objet installation visitée installation(s) production décentralisée photos installations
 installation PV autre(s) donnée(s):

Référence des schémas et plans annexes : Ref: 01/Ver 1/270524

Référence du (des) plan(s) des installations de sécurité paraphé(s) pour réception : sans objetRéférence du (des) plan(s) des installations critiques paraphé(s) pour réception : sans objetRéférence de la liste des installations de sécurité - critique : sans objetRéférence de la liste des voies d'évacuation : sans objet Autre(s) donnée(s) annexée(s) :**4. Résultats du contrôle (mesures, essais, et visuel) :**

Prise de terre :	11 Ω	Isolement général :	1.67 MΩ	Continuité PE :	OK	Liaison équipeo. :	OK
Contacts dir. :	OK	Contacts indir. :	OK	I _N prot/Section conducteurs :	OK	Schémas :	OK
Matériel mobile :	sans objet	Diff.: bouton test :	OK	Boucle de défaut :	OK	Matériel fixe :	OK

INFRACTIONS : Néant**REMARQUES :** Néant**NOTES :** Néant**5. Conclusion :**

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. La prochaine visite de contrôle est à effectuer au plus tard avant : **06/2049**.
Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés. Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation ont été scellées.

Le Directeur de l'organisme agréé

Ir. C. MATTHIES

Annexes à la conclusion du rapport :**Rappels des prescriptions réglementaires :**

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique soient en tout temps observés ;
- c) de conserver les documents de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.

Dans le cadre des missions légales des organismes agréés, une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Cette copie est tenue à la disposition de toute personne autorisée légalement à la consulter. Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.

DEVOIRS DU VENDEUR/NOTAIRE ET DE L'ACHETEUR LORS DE LA VENTE D'UNE HABITATION EQUIPÉE D'UNE ANCIENNE INSTALLATION ELECTRIQUE :**1. Dès que le compromis est signé :****• Devoirs du vendeur/notaire :**

- Le vendeur doit remettre le PV de la visite de contrôle et ses annexes au notaire **afin** que celui-ci l'ajoute dans le dossier de la vente;
- Le notaire doit faire mentionner dans l'acte de vente les points suivants :
 - la date du PV de la visite de contrôle
 - le fait de la remise du PV de la visite de contrôle à l'acheteur

Si le PV de la visite de contrôle est négatif (l'installation non-conforme) :

- L'obligation pour l'acheteur de communiquer son identité et la date de l'acte de vente à l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique.

2. Dès que l'acte de vente est signé :**• Devoir de l'acheteur :**

- L'acheteur doit détenir le dossier de l'installation électrique (schémas, PV,...) en deux exemplaires ;

Si le PV de la visite de contrôle est positif (installation conforme) :

- L'acheteur doit laisser réaliser la prochaine visite de contrôle soit suivant le délai repris sur le PV de la visite de contrôle (maximum 25 ans après la date de la visite de contrôle) soit en cas de modification ou extension importante de l'installation électrique.

Si le PV de la visite de contrôle est négatif (installation non-conforme) :

- L'acheteur doit informer l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique de son identité, de la date de l'acte de vente et du PV concerné ;
- Après la communication à l'organisme de contrôle, il reçoit automatiquement 18 mois à dater de l'acte de vente pour remettre en ordre l'installation électrique ;
- L'acheteur peut choisir un autre organisme de contrôle pour laisser réaliser le recontrôle dans le délai des 18 mois (vérification conformité de l'installation).

Pour de plus amples informations

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie

Direction générale de l'Énergie – Haute surveillance des infrastructures et produits énergétiques

Adresse : Boulevard du Roi Albert II 16 1000 Bruxelles

Tél. 0800 120 33 / E-mail : gas.elec@economie.fgov.be

<https://economie.fgov.be>

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SOCOTEC BELGIUM :

1. Référence procédure(s) interne(s) : CL-E-LV-R-01 ;
2. Les résultats s'appliquent uniquement aux travaux spécifiés dans la demande. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme agréé et du demandeur ;
3. Le contrôle porte sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation le jour du contrôle ;
4. SOCOTEC BELGIUM asbl possède, conformément aux critères de la norme NBN EN ISO/IEC 17020 (en tant qu'organisme de type A), la compétence pour effectuer les contrôles décrits dans l'annexe au certificat d'accréditation n°200-INSP. Le respect des conditions d'accréditation fait l'objet de surveillances régulières ;
5. Toutes les informations obtenues lors de nos inspections sont confidentielles.



0533250

kWh



0391765

ACTARIS

CE

N. 50078185-2007

002

201423

128114U

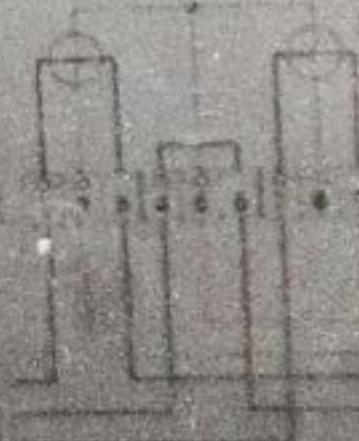
3x230 V

50 Hz

40(60) A

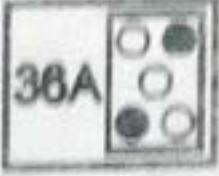
26 1000kWh

500 3002



IM 180
N° 07 1

37755
AANSLUITAANVRAAG
MAAT SCHIEDINGSSCHAKELAAR



MADE IN BELGIUM

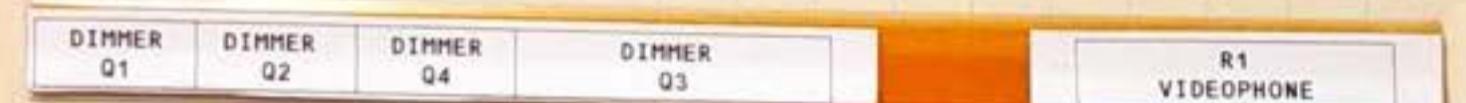
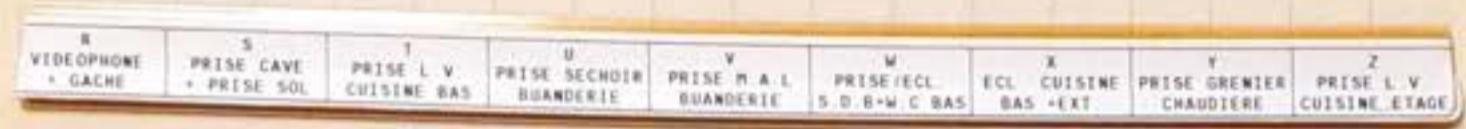
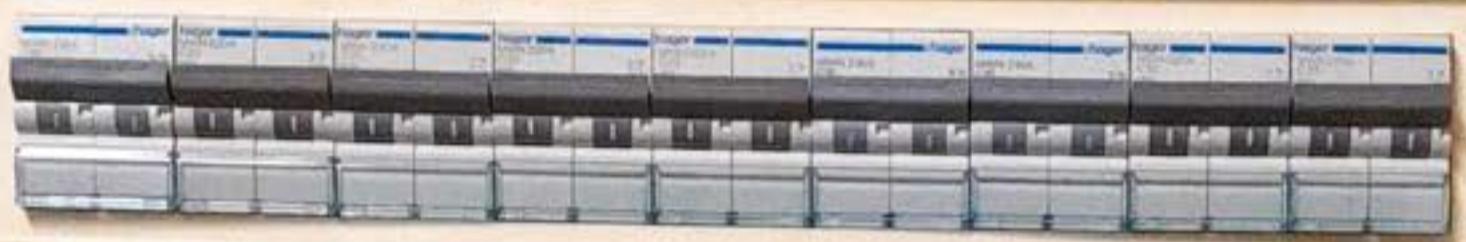
N L1



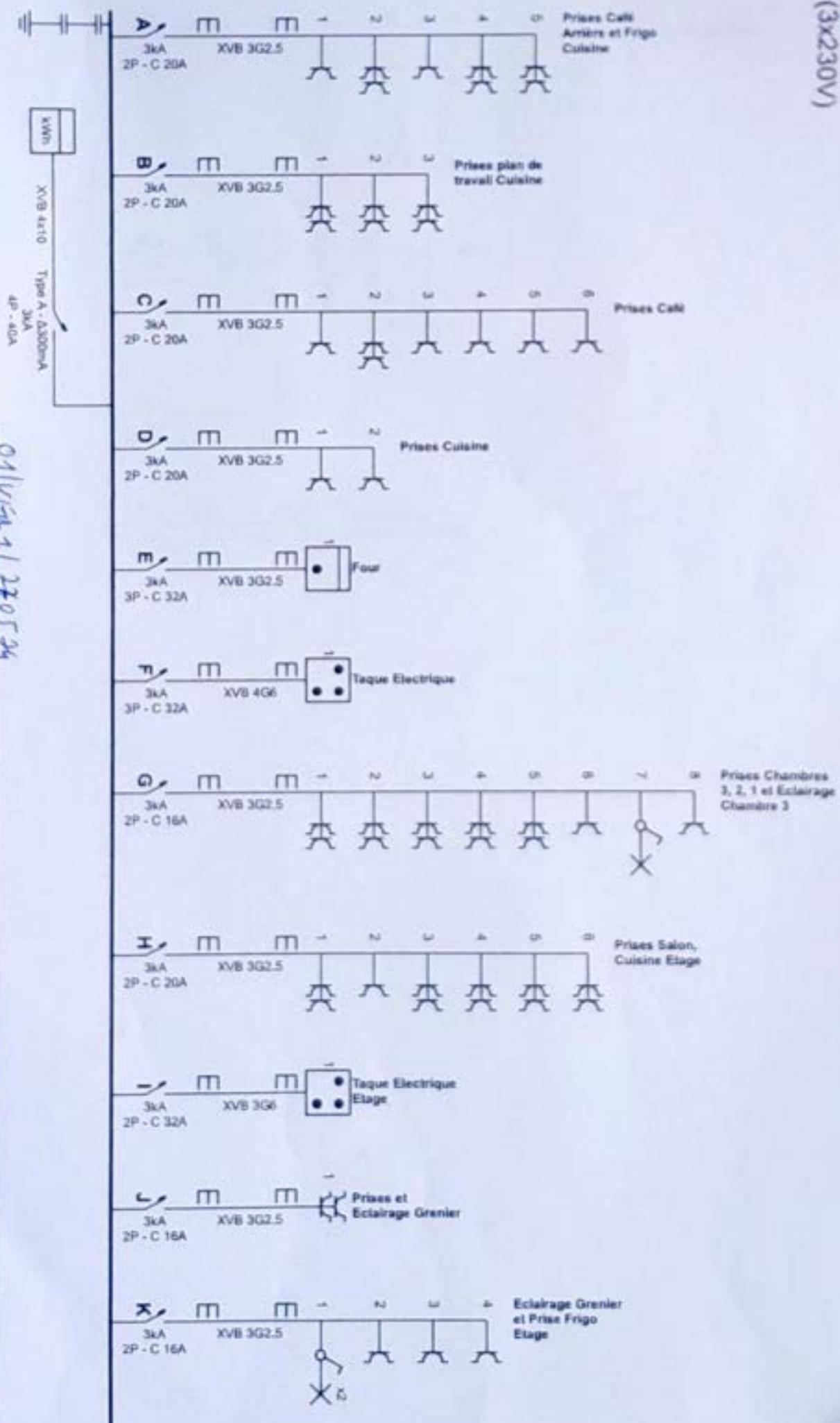
DIFFERENTIEL GENERAL 300MA 40A	A PRISE PIECE ARRIÈRE BAS	B PRISE CUISINE	C PRISE ROC AVANT	D PRISE CUISINE	E PRISE FOUR	F PRISE TAQUE CUISINIÈRE
--------------------------------------	---------------------------------	--------------------	-------------------------	--------------------	-----------------	--------------------------------



G PRISE/ECL. CHAMBRE ETAGE	H PRISE SALON ETAGE	I PRISE TAQUE ETAGE	J PRISE/ECL. COURTOIF	K PRISE/ECL. COURTOIF-ESCAL	L ECL. ETAGE	M PRISE/ECL. CATE	N RESERVE	O ALARME CENTRAL
----------------------------------	---------------------------	---------------------------	-----------------------------	-----------------------------------	-----------------	-------------------------	--------------	---------------------



TD1
(3x230V)



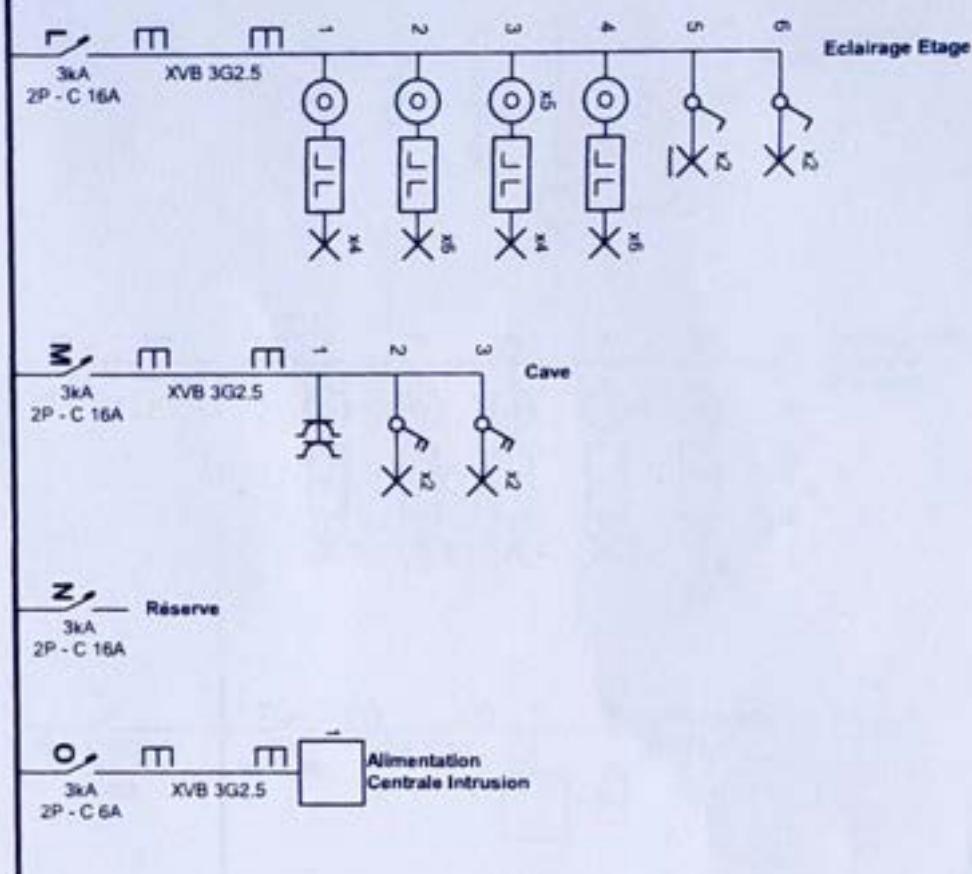
01/07/2014 12:05:34

Adresse de l'installation électrique
Verhecken Paulick
Rue de la Tamme 1
7110 Houdeng-Aimeries
GSM: 0471/59.43.73

P. 19
Schéma unifilaire
3 x 230V ~ 50Hz
V.2024-05-24 15:48:16

SOCOTEC
JEAN-PIERRE Leparent

17/07/2014



01/07/2024

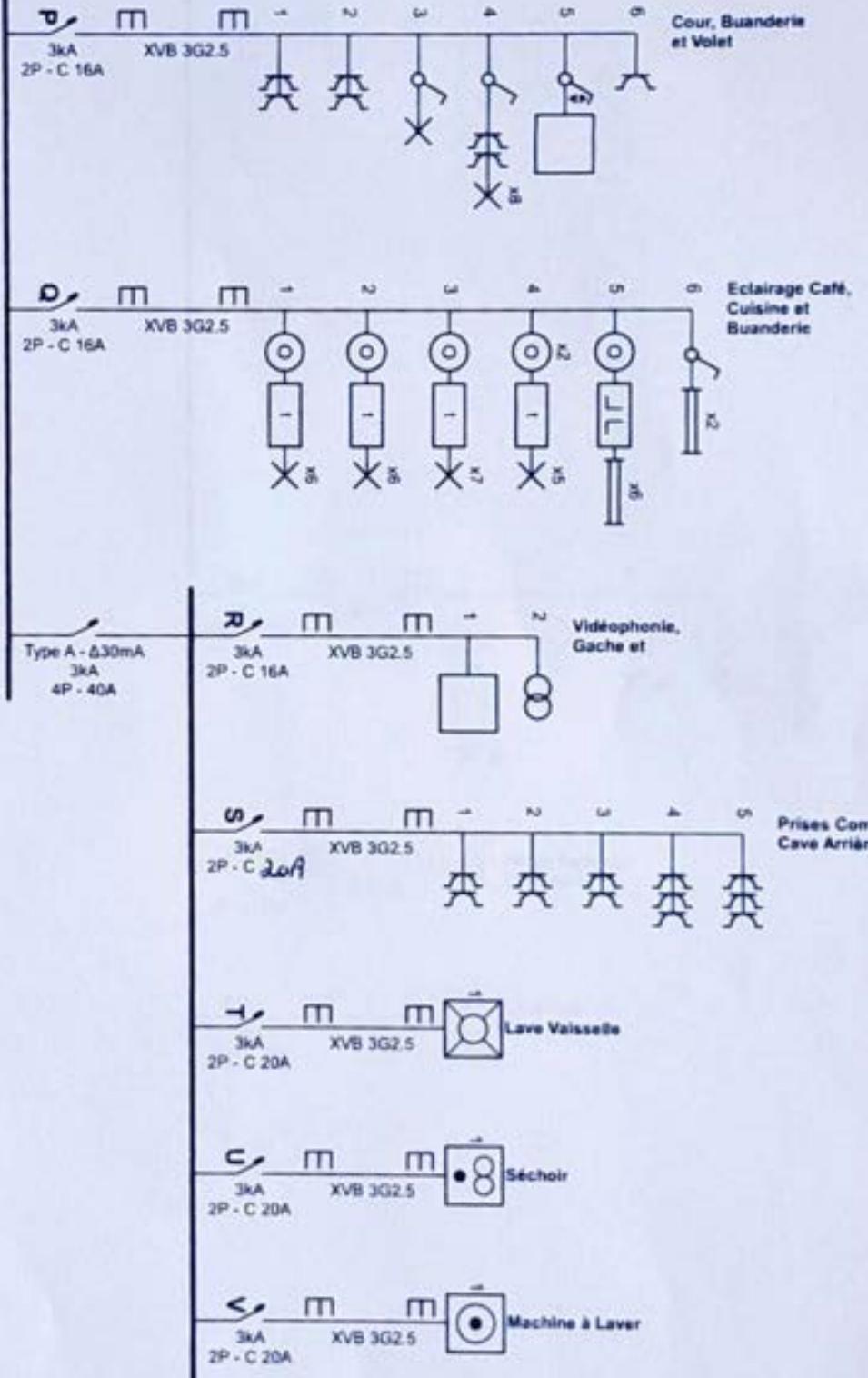
Adresse de l'installation électrique

Rue de la Tannerie 1
7110 Houdeng-Aimeries
GSM: 0471/59.43.73

SOCOTEC
JEAN MART Laundry

P-279

P. 2/9
Schéma unifilaire



04/05/2024

Adresse de l'installation électrique

Vernierien Parot
Rue de la Tannerie 1
7110 Houdeng-Aimeries
GSM: 0471/39 43 73

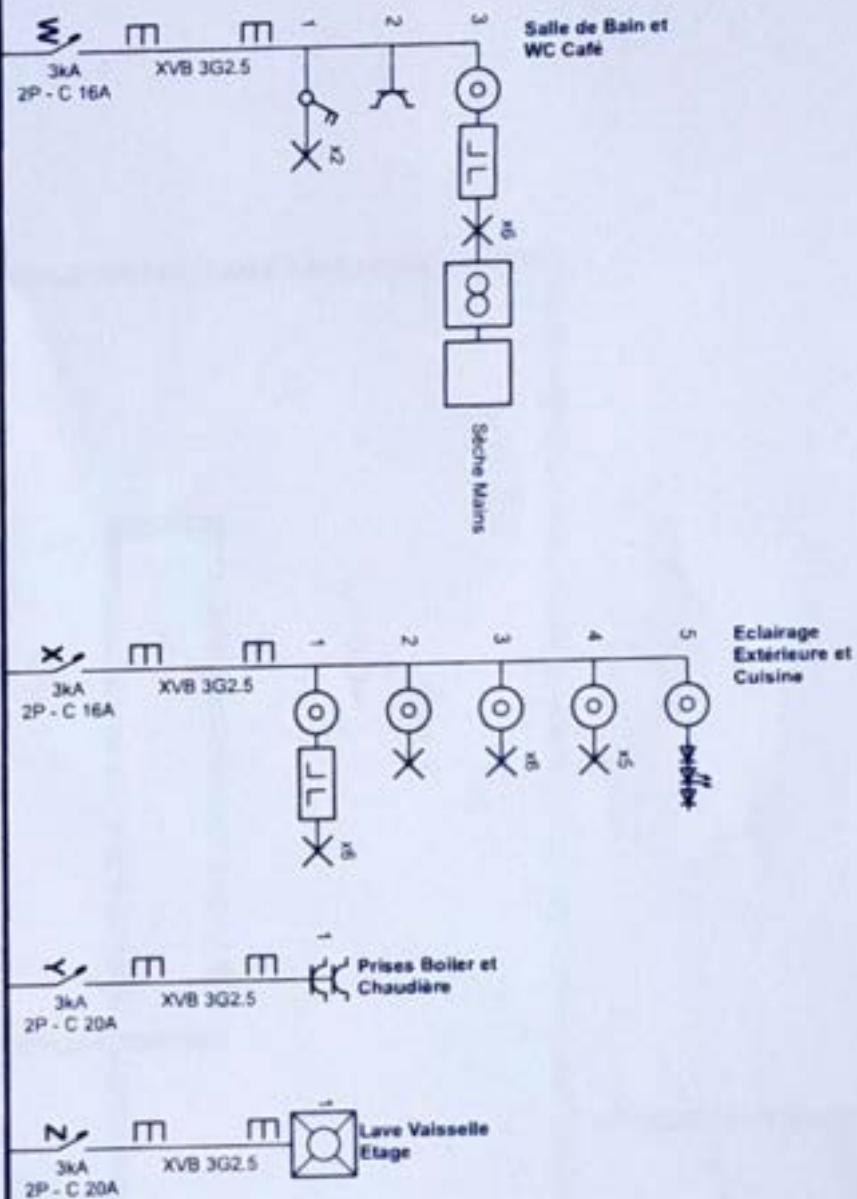
SOCOTEC
JEAN-MARIE Laurent

01/05/2024

Adresse de l'installation électrique

Verhecken Patrick
Rue de la Tannerie 1
7110 Houdeng-Aimeries
GSM: 0471/59.43.73

SOCOTEC
Jean-Marc Lefebvre



SOCOTEC
JEAN MARTIN

he/sets

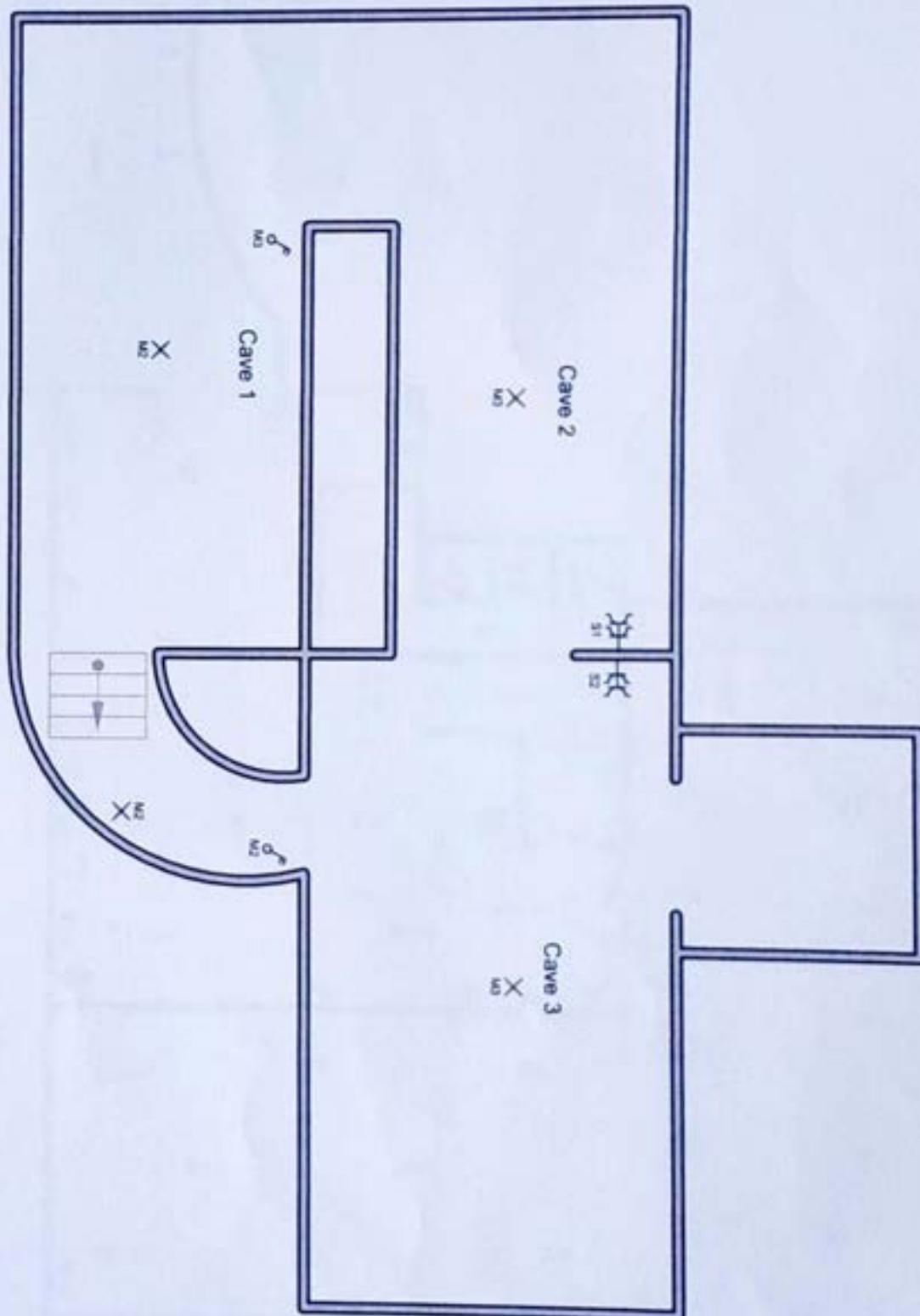
Verhegden Patrick
Rue de la Tannerie 1
7710 Houdeng-Aimeries
GSM: 0471/39.43.73

01/06/2017 12:05:24
Cave

GATE

Adresse de l'installation électrique Wichmann-Domäne

Rue de la Tanneuse 1
7110 Houdeng-Aimeries
GSM: 0471/39.43.73



p. 59
Schéma de position
3 x 230V ~ 50Hz
V.2024-05-24 15:48:16

04/06/2014

SOOTEC

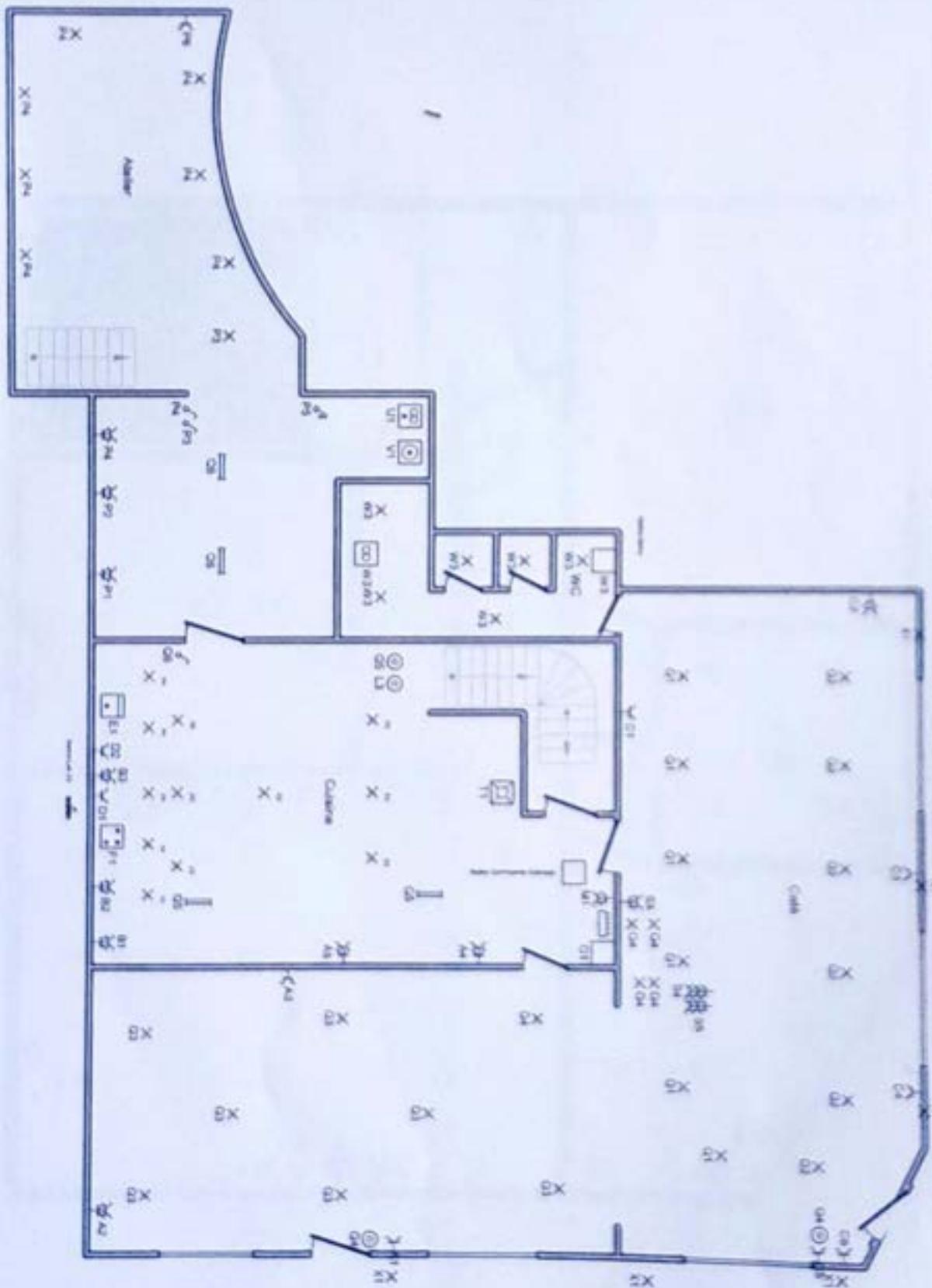
SOOTEC
JEAN
MARTIN

~~SOOTEC
SMART LINE~~

Rez-de-Chaussée

Adressat de l'Installation électronique

Rue de la Tannerie 1
7110 Houdeng-Aimeries
GSM: 0471/28.43.73



D. 09
Sécurité de position
3 x 230V ~ 50Hz
V-2024-05-24 15:48:16

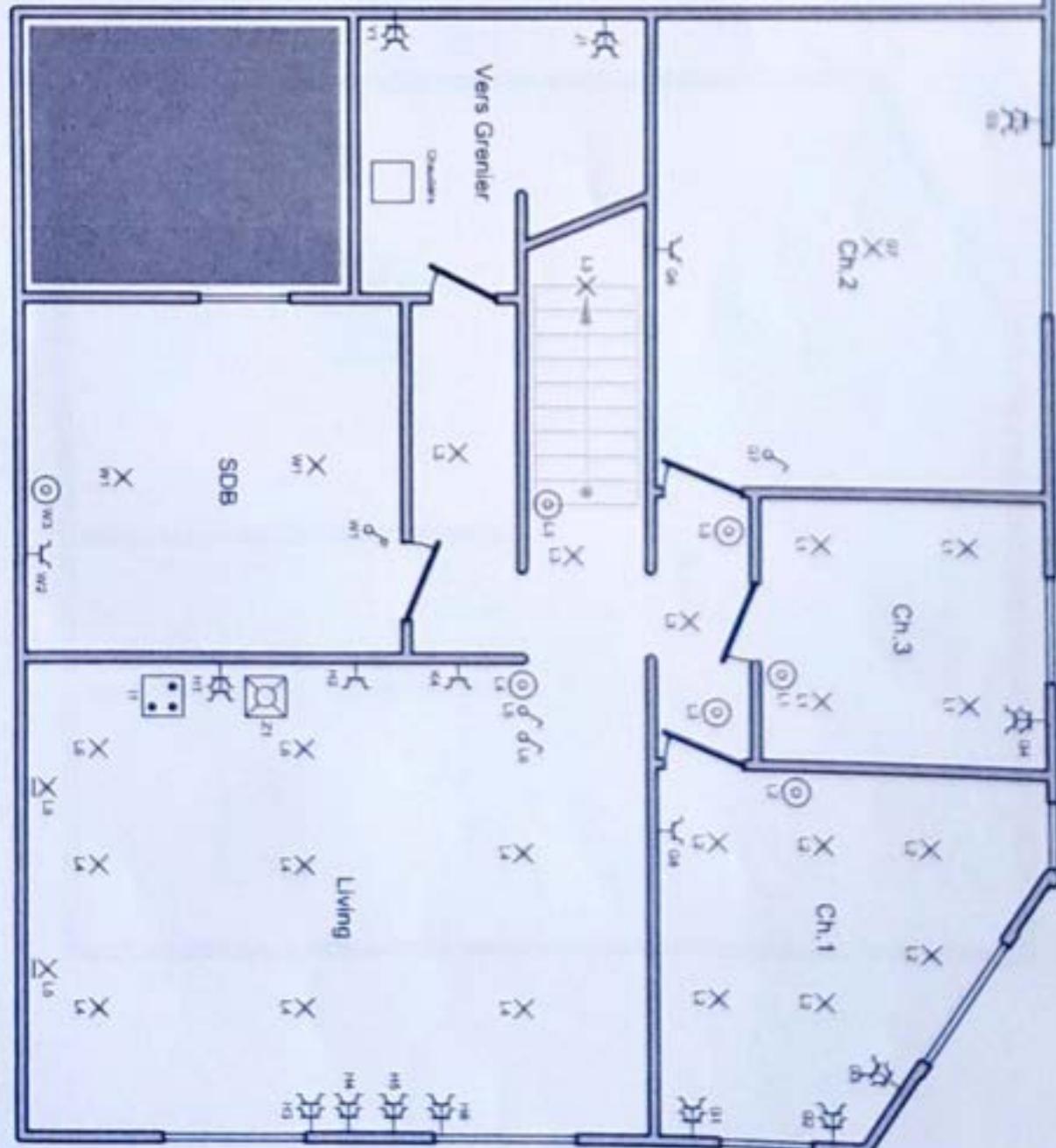
01/UGM/1240524

SOCOTRA

114

Etage 1

Adresse de l'installation :
Verncken Patrick
Rue de la Tannerie 1
7110 Houdeng-Aimeries
GSM: 0471/59.43.73



P. 7/9
Schéma de position

~~SO~~
~~TEC~~
JEAN-MART Laurent

~~Attestation~~

04/06/2024

Grenier

Adresse de l'installation électrique

Vernecken Patrick
Rue de la Tannerie 1
7110 Houdeng-Aimeries
GSM: 0471/39 43 73



~~PP~~

P. 03
Schéma de position
3 x 230V - 50Hz
V.2024-05-24 15:48:16

